

Distribution de : COUFFOURS

Maître d'ouvrage : MAIRIE DU MALZIEU FORAIN

Terrain			Laboratoire												
			Bactériologie					Physico-chimie							
Lieu de prélèvement	Date et prélèvement	Chlore total	pH	Temp. de l'eau	Bact. coli-formes	Esché- richia coli	Flore à 22°C	Flore à 37°C	Entéro-coques	Conduc-tivité	Amo-nium	Nitrites	Nitrates	Dureté	Turbi-dité
		mg(Cl2)/L	unité pH	°C	n/(100mL)	n/(100mL)	n/mL	n/mL	n/(100mL)	µS/cm	mg/L	mg/L	mg/L	°f	NFU
RESERVOIR DE COUFFOURS SORTIE RESERVOIR COUFFOURS BAS HABITATION PARTICULIERE	01/07/2025 LDA48	<0.03	6,4	11,7	0	0	16	2	1	63	<0,01	<0,01	4,4	1,7	<0,2
	02/07/2025 LDA48	<0.03	6,5	20.6	0	0	35	3	0	67	0.02				<0,2
Limites de qualité en gras Références de qualité en italiques	maximum minimum		9 6,5		0	0			0	1100 200		0,1	50		1

Conclusions

Résultats non conformes aux limites de qualité en ce qui concerne les paramètres microbiologiques et conformes en ce qui concerne les paramètres physico-chimiques mesurés.
Il faut aussi noter le caractère agressif de l'eau.

Interprétations

La dernière campagne de prélèvement a mis en évidence un léger dépassement des limites de qualité bactériologiques de l'eau distribuée. Les préconisations mentionnées ci-dessous sont à mettre en oeuvre afin de garantir le retour à la normale de la qualité de l'eau.
Cette eau présente un caractère agressif, ce qui peut provoquer une corrosion sévère des tuyauteries métalliques conduisant à une augmentation des concentrations de certaines substances métalliques (plomb, cuivre, cadmium, fer...).

Préconisations

Vérifier le bon état des ouvrages de captage et de stockage, notamment l'infiltration d'eau de ruissellement.
Un nettoyage, une désinfection et un rinçage périodiques des ouvrages et du réseau d'adduction d'eau (chambre de captage, collecteur, bêche, réservoirs, conduites...) doit être réalisé au minimum une fois par an (article R 1321-56 du code de la santé publique), avec des produits autorisés (article R.1321-50 du même code).
Effectuer des purges sur les antennes des réseaux où l'eau ne circule pas suffisamment.
En l'absence de traitement de reminéralisation et compte tenu du caractère agressif de l'eau, il est impératif que les abonnés vérifient que les réseaux de leurs logements n'ont pas de tuyauterie en plomb. Si tel n'est pas le cas, les changer dès que possible. En attendant, il est recommandé de laisser couler une vingtaine de litres après chaque période de stagnation. Enfin, il est conseillé aux femmes enceintes et aux jeunes enfants, de consommer de l'eau embouteillée lorsqu'il y a encore présence de canalisations en plomb.